



Peut-on réclamer des objet que l'on a donné ?

Par **Ernani**, le **19/02/2009** à **13:42**

Bonjour,
Nous sommes actuellement en conflit avec le père de mon mari.
Celui-ci nous réclame à présent des objets qu'il nous avait donné il y a quelques années avec l'accord de les vendre.
Hors bien sur, maintenant que nous ne nous entendons plus, il les réclame ou demande de l'argent. Nous ne pouvons pas prouver qu'il nous les a donnés et je ne vois pas pourquoi je lui donnerais 1 centimes, je trouve cela trop facile de sa part !
Que faire ? Merci d'avance.

Par **romainncs**, le **21/02/2009** à **18:18**

Bonjour!

Les objets, s'ils ont été donnés volontairement de sa part, ne peuvent pas être repris. S'il veut les récupérer devant un tribunal, il devra prouver que vous l'avez trompé, ce que vous n'avez pas fait, ou bien que vous n'aviez pas son consentement.

Cordialement